

## COMMUNE DE JUSSAC

délibération :  
D\_2022\_3\_4

### SEANCE DU MERCREDI 08 JUIN 2022

Nombre de conseillers en  
exercice : 19

L' an deux mille vingt deux, le mercredi 08 juin à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente de Jussac, sous la présidence de Monsieur RODIER Jean-François, Le Maire.

Présents : 15

Date de convocation du : 03 Juin 2022

Votants : 18

**Présents :** Monsieur ANDRE Jean-Luc, Monsieur ARNAL André, Madame BASTIEN Joëlle, Madame CLUSE Nathalie, Madame COLOMB Yvette, Madame FOUSSAT Françoise, Madame GANE Cécile, Monsieur GRAFFOUILLEPIERRICK Pierrick, Monsieur LACROIX Michel, Madame LINARD Danielle, Madame MALHERBES Caroline, Monsieur RODIER Jean-François, Monsieur VIOLE Willy, Madame DELHOSTAL Anne, Monsieur ROUX Hervé

**Objet : Demande de  
subvention au titre des  
amendes de police - 2022**

#### **Pouvoirs :**

Madame PRADEL Céline a donné pouvoir à Madame DELHOSTAL Anne  
Monsieur SCIORETO Cyrille a donné pouvoir à Monsieur ARNAL André  
Monsieur PRIVAT Jean a donné pouvoir à Monsieur RODIER Jean-François

#### **Absent(s) :**

**Excusé(s) :** Madame PRADEL Céline, Monsieur ROFFY Jacques, Monsieur SCIORETO Cyrille, Monsieur PRIVAT Jean

**Secrétaire de Séance :** Madame Caroline MALHERBES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les communes peuvent bénéficier d'un soutien du Conseil Départemental du Cantal au titre des amendes de police. Il s'agit pour ce dernier de ventiler les produits récoltés au titre des amendes de police perçues sur le territoire des dites communes. Les fonds sont affectés en priorité aux opérations visant à la mise en sécurité des voies et de leurs usagers.

Monsieur le Maire propose d'inscrire comme travaux, visant à sécuriser le territoire de la commune, l'installation de bornes à faisceaux lumineux sur 2 passages piétons (sur la RD922).

Monsieur le Maire précise que le montant des travaux est estimé à **9 000.00€ HT**.

Compte-tenu du caractère sécuritaire de cette aménagement, il semble opportun de solliciter l'aide du produit des amendes de police.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **AFFIRME** la volonté de réaliser ces travaux sécuritaires,
- **SOLLICITE**, auprès du Conseil Départemental du Cantal, une aide au titre du produit des amendes de police ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser toutes les formalités nécessaires à cette opération ;
- **PRECISE** que les crédits seront inscrits au budget d'investissement 2022.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,



Le Maire,  
  
Jean-François RODIER